

Première Synthèses Informations

LES CONFLITS DU TRAVAIL EN 2004 :

les salaires, premier thème de revendication

En 2004, le nombre de jours de grève continue de baisser dans le secteur privé. Pourtant, le nombre de grévistes reste proche de celui de l'année précédente.

La question salariale demeure le principal motif de grève devant l'emploi : près des deux tiers de l'ensemble des conflits portent sur ces deux thèmes.

Malgré une légère baisse dans l'industrie, la conflictualité est bien plus forte dans ce secteur que dans la construction ou les services.

Plus fréquents dans les grands établissements, les arrêts de travail sont majoritairement d'initiative syndicale. La CGT, seule ou accompagnée d'autres organisations, y joue un rôle central.

Enfin, contrairement à 2003, la conflictualité décroît également dans le secteur des transports et dans la fonction publique d'État.

En 2004, l'inspection du travail a recensé en France métropolitaine, dans son champ de compétences, 193 000 journées individuelles non travaillées dans le secteur privé, hors transports et agriculture (encadré 1). Il s'agit de conflits localisés, c'est-à-dire des grèves et débrayages répondant à des mots d'ordre propres à l'entreprise. Le nombre de journées de grève a baissé de 14 % en un an et de près de 50 % depuis 1996 (graphique 1).

Loin de s'opposer, le conflit et la négociation vont souvent de pair. Ces deux voies du dialogue et du compromis au sein des entreprises sont toutes deux en retrait en 2004 : le nombre de conflits diminue de 11 %

(tableau 1) ; le nombre d'accords d'entreprise déposés auprès de l'administration baisse de 10 % [1].

Le maintien d'un taux de chômage élevé à 10 % en fin d'année et la faiblesse des créations d'emplois continuent de refréner, comme en 2003, les revendications salariales, et ce malgré la croissance soutenue du PIB en 2004.

Des grèves plus courtes, mais mieux suivies

La durée moyenne des conflits a régulièrement diminué depuis trois ans. Elle est désormais légèrement supérieure à trois

Tableau 1
Les conflits localisés en 2003 et 2004 (1)

	2003	2004
Nombre de conflits observés (2)	785	699
Effectifs des établissements concernés	209 211	165 821
Effectifs ayant cessé le travail	62 545	60 355
Nombre de journées individuelles non travaillées	223 795	193 423

(1) - Entreprises du secteur privé (hors transports et agriculture) en France métropolitaine.

(2) - Conflits recensés par l'inspection du travail.

Source : Dares.



jours par gréviste, contre près de quatre en 2001 (graphique 2). Bien que moins nombreuses et moins longues, les grèves sont en revanche plus mobilisatrices. La participation progresse depuis deux ans. En 2004, 36 % des salariés dans les établissements en grève ont été recensés comme grévistes. Au final, avec des arrêts de travail moins nombreux mais plus mobilisateurs, le nombre de grévistes en 2004 reste proche de celui de 2003.

Les conflits surviennent également plus fréquemment dans les grands établissements en 2004. La conflictualité reste stable dans les unités de plus de 500 salariés, avec 45 jours de grève pour 1 000 salariés, tandis qu'elle recule dans les petits établissements (50 à 99 salariés) et, dans une moindre mesure, dans ceux de 100 à 500 salariés (graphique 3).

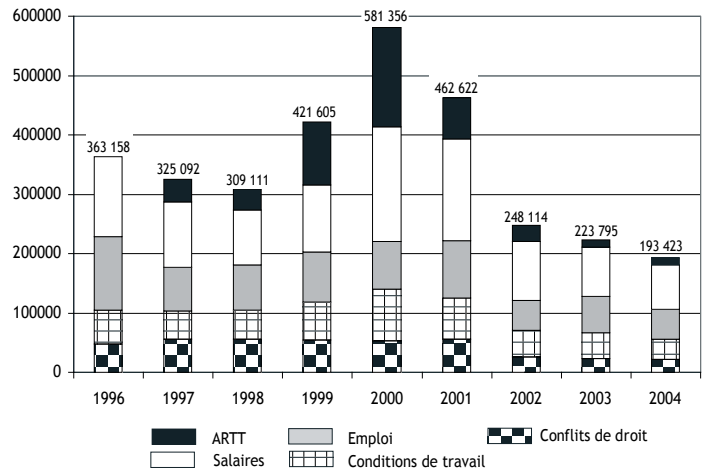
De façon similaire, la négociation d'entreprise est surtout présente dans les grandes entreprises depuis 2003, la fin des incitations à la réduction du temps de travail touchant particulièrement les petites entreprises. Les accords d'entreprise déposés dans les directions départementales du travail concernent de nouveau prioritairement les salaires, thème de revendication qui progresse également dans les conflits.

L'augmentation des salaires et les craintes pour l'emploi, principales raisons des arrêts de travail

En 2004, les salaires et les primes restent le premier motif de déclenchement d'un conflit. Ce thème de revendication est à l'origine de 39 % des arrêts de travail, soit une progression de deux points par rapport à 2003. Plusieurs éléments contribuent à ce renforcement de la question salariale.

Tout d'abord, les salariés ont pu ressentir les effets du ralentissement salarial de 2002 et 2003. Au cours de ces deux années, le pouvoir d'achat du salaire moyen par tête a augmenté

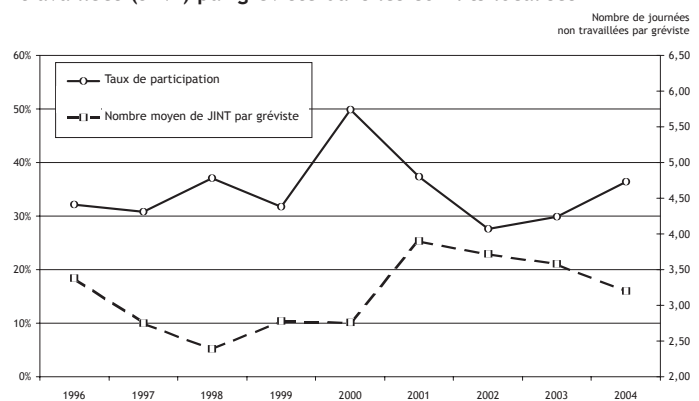
Graphique 1
Nombre de jours de grève dans les conflits localisés, selon le motif dominant.



Source : DRT et Dares, calculs Dares.

Lecture : en 2004, 193 423 journées individuelles non travaillées ont été recensées par l'inspection du travail. Ces chiffres sont redressés pour tenir compte de lacunes de remontée dans certaines régions. Champ : entreprises du secteur privé (hors transports et agriculture) en France métropolitaine.

Graphique 2
Taux de participation et nombre moyen de journées individuelles non travaillées (JINT) par gréviste dans les conflits localisés



Source : Dares.

Lecture : le taux de participation est le rapport effectifs grévistes / effectifs des établissements en grève. En 2004, la participation s'élève à 36 % et le nombre moyen de JINT par gréviste est de 3,2. Champ : entreprises du secteur privé (hors transports et agriculture) en France métropolitaine.

respectivement de + 0,4 % et + 0,0 [2]. Cette faible croissance du pouvoir d'achat peut expliquer la montée des revendications salariales, d'autant que le contexte national et international a permis à un certain nombre d'entreprises d'augmenter leurs bénéfices et de publier de bons résultats.

Par ailleurs, certains conflits sur les salaires peuvent également recouvrir des revendications sur les conditions de travail, thème par ailleurs en faible recul, les salariés cherchant par exemple à obtenir des primes compensant la pénibilité des conditions de travail.

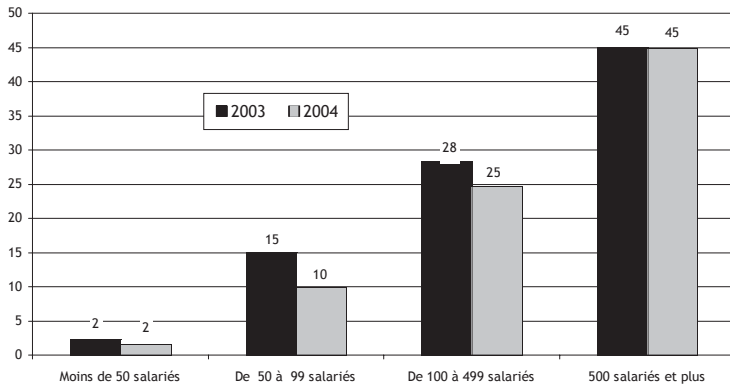
Avec un peu plus d'un quart des conflits, la proportion des revendications liées au thème de l'emploi demeure importante, même si elle diminue légèrement. En 2004, les plans de sauvegarde de l'emploi sont moins nombreux (- 17 %), alors qu'ils avaient fortement augmenté l'année précédente. Comme le chômage ne diminue pas, les craintes pour l'avenir de l'emploi demeurent fortement présentes, notamment dans l'industrie, principal secteur à perdre des postes en 2004 [3].

La part des conflits portant sur le respect du droit du travail demeure stable, tout comme

Graphique 3

Taux de conflictualité selon la taille de l'établissement dans les conflits localisés

Nombre de journées de grève pour 1000 salariés



Lecture : Le taux de conflictualité est le rapport nombre de JINT/effectif Unédic de l'année précédente. Pour les entreprises de 50 à 99 salariés, 10 jours de grève pour 1 000 salariés ont été recensés en 2004. Champ : entreprises du secteur privé (hors transports et agriculture) en France métropolitaine.

Source : Dares.

celle relative au temps de travail. Concernant ce dernier thème, il peut s'agir de conflits provoqués par les dénonciations, certes rares, d'accords de RTT ou plus simplement de difficultés entraînées par la renégociation d'accords à durée déterminée parvenus à échéance.

Baisse de la conflictualité dans l'industrie

La conflictualité recule dans tous les secteurs en 2004, sauf dans les services (graphique 4). L'industrie demeure le secteur le plus conflictuel, mais le nombre de jours de grève pour 1000 salariés baisse de cinq jours. Principale raison : la forte décrite de la conflictualité dans la métallurgie, après une année 2003 marquée par de nombreux mouvements sociaux. Dans d'autres secteurs de l'industrie, les salariés ont mené des grèves importantes : le nombre de jours de grève est notamment en hausse dans la chimie, le textile, les composants électriques et électroniques, les biens de consommation et les industries agricoles et alimentaires.

Dans la construction, la conflictualité baisse fortement, de huit à trois jours de grève pour 1000 salariés. Le dynamisme économique de ce secteur pourrait expliquer cette chute. C'est dans cette branche que la croissance de l'emploi et des salaires a été la plus forte.

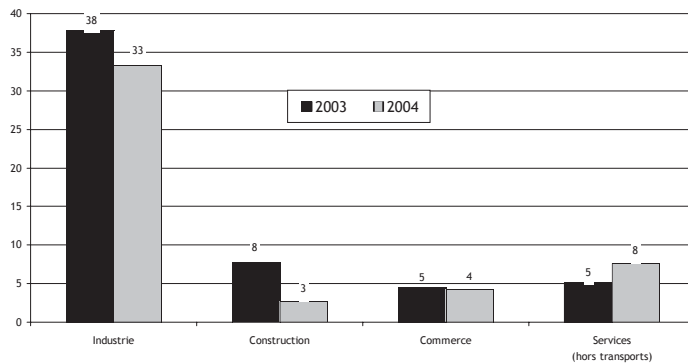
Dans le commerce, le nombre de jours de grève pour 1000 salariés diminue peu en 2004. Là encore, les revendications portent le plus souvent sur les salaires, notamment dans la grande distribution et ses centres logistiques.

Dans le secteur des services, en revanche, le nombre de jours de grève a sensiblement progressé : huit jours pour 1000 salariés en 2004, contre cinq jours en 2003. Les conflits longs et très suivis dans l'audiovisuel public expliquent en partie cette augmentation.

Graphique 4

Taux de conflictualité selon le secteur dans les conflits localisés (secteurs regroupés NAF4)

Nombre de journées de grève pour 1000 salariés

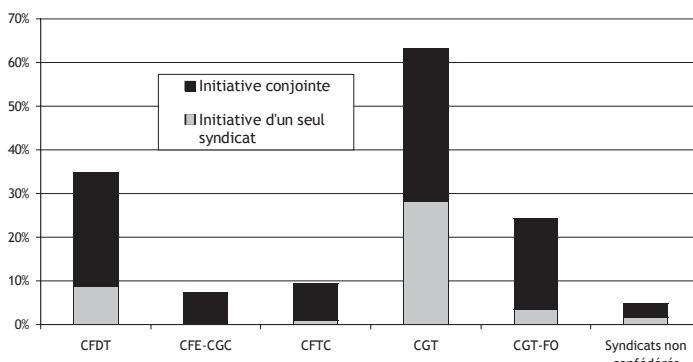


Lecture : Le taux de conflictualité est le rapport nombre de JINT/effectif Unédic de l'année précédente. Dans l'industrie, 33 jours de grève pour 1 000 salariés ont été recensés en 2004. Champ : entreprises du secteur privé (hors transports et agriculture) en France métropolitaine.

Source : Dares.

Graphique 5

Initiative du mouvement de grève par les syndicats en 2004



Lecture : La CFDT initie 9 % des conflits localisés seule et 26% avec d'autres syndicats. Au total, elle participe à 35 % des grèves.

Champ : entreprises du secteur privé (hors transports et agriculture) en France métropolitaine.

Source : DRT, calculs Dares.

Les initiatives pluri-syndicales en augmentation

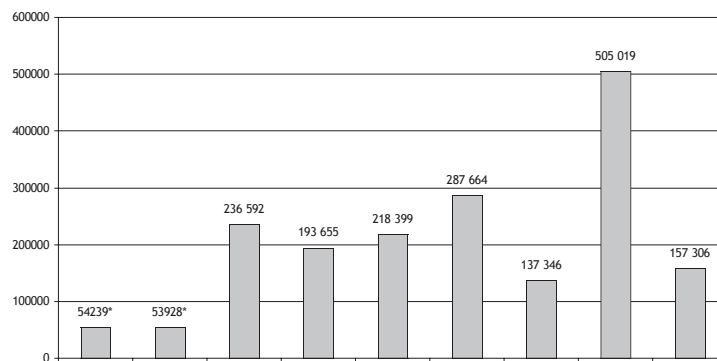
Avec 39 % des initiatives, les conflits déclenchés par plusieurs syndicats sont en hausse. La part des initiatives pluri-syndicales augmente de deux points pour presque tous les syndicats, et même de quatre points pour la CGT. Celle-ci renforce ainsi sa présence dans les conflits, qu'elle soit seule ou non. En 2004, elle participe à six actions sur dix. Seule la part des initiatives émanant des syndicats non confédérés n'augmente pas : elle stagne à 3 % (graphique 5).

À l'inverse, dans certains cas, les salariés décident de cesser le travail sans l'intervention d'un syndicat. Ces mouvements sont dits "spontanés", même si, par la suite, les grévistes recherchent le plus souvent le soutien des organisations syndicales. Ce type de mobilisation représente 13 % des initiatives en 2004, contre 10 % pour les années 2002 et 2003.

Forte baisse des journées de grève dans les transports...

Entre 2003 et 2004, le nombre de jours de grève a chuté de plus des deux tiers dans les transports : 157 000 en 2004, contre 505 000 l'année précédente (graphique 6) (1). Comme pour les autres secteurs, la faible conflictualité de l'année 2004 prolonge la forte baisse de 2002 et contraste avec la période 1998-2001. L'année 2003 avait été exceptionnelle car la réforme des retraites avait engendré de fortes contestations.

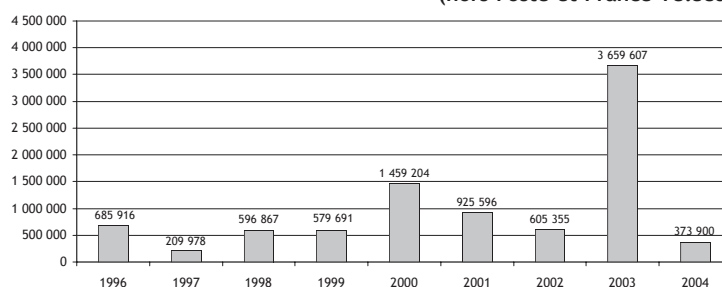
Graphique 6
Nombre de jours de grève dans les transports



Source :
Inspection
générale du
travail des
transports.

(*) - En 1996 et 1997, hors RATP et Air France (non communiqués) ; chiffres partiels pour la SNCF.

Graphique 7
Nombre de jours de grève dans la fonction publique d'État
(hors Poste et France Télécom)



Source :
DGAFP.

L'essentiel des conflits a été recensé dans les transports ferroviaires et urbains. Cependant, les journées de grève y sont proportionnellement moins nombreuses que l'année précédente : 73 % de l'ensemble des journées perdues en 2004, contre 93 % en 2003. Dans ces entreprises, les grèves ont été plus nombreuses mais beaucoup moins suivies qu'en 2003. À l'opposé, le nombre de jours non travaillés a augmenté dans les entreprises de transports routiers.

important après la forte mobilisation des agents publics en 2003 sur les questions de la réforme des retraites et de la décentralisation (graphique 7) (1). En 2004, 374 000 journées de grève ont été comptabilisées dans l'ensemble des ministères et des établissements qui en dépendent, soit dix fois moins qu'en 2003. C'est le niveau le plus bas depuis 1997 [4].

La réforme de l'assurance maladie n'a, de fait, pas entraîné de mouvement analogue à celui de 2003 sur les retraites.

...et dans la fonction publique d'État

Dans la fonction publique d'État, le reflux est également

(1) - Dans le secteur des transports et de la fonction publique d'État, les statistiques incluent les conflits généralisés (encadré 2).

Alexandre CARLIER,
Victor DE OLIVEIRA (Dares).

LES STATISTIQUES SUR LES CONFLITS RELEVANT DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Le signalement des conflits en France n'est accompagné d'aucun acte administratif obligatoire. Il s'agit d'un travail d'information statistique à la charge des sections d'inspection du travail et encadré par la circulaire n°19 du 6 décembre 1982.

Les statistiques présentées ici portent, quelle que soit la source, sur les conflits collectifs du travail donnant lieu à cessation totale du travail, c'est-à-dire les grèves au sens du code du travail. D'autres formes d'action, comme les manifestations, les grèves perlées ou les grèves du zèle ne sont pas comptabilisées.

Le champ couvert

La statistique des conflits relevant de l'inspection du travail du ministère du travail porte sur l'ensemble des activités économiques du secteur privé, à l'exclusion de l'agriculture et des transports (qui disposent de leurs propres services d'inspection). Sont également exclus les conflits de la fonction publique, d'EDF, de GDF, de la Poste et de France Télécom.

Le système de remontée statistique du ministère du travail

Les données sont issues des états récapitulatifs départementaux et régionaux établis à partir des fiches de début et de fin de conflit renseignées par les sections d'inspection du travail. Ces fiches retracent de façon détaillée le début et la fin de chaque conflit localisé. Compte tenu des difficultés inhérentes à ce système de remontée, les données ont été redressées et la série présentée ici est rétropolée depuis 1996.

Conflits localisés, conflits généralisés

Pour décompter les journées individuelles non travaillées (JINT), on distingue depuis 1975 les conflits localisés et les conflits généralisés.

Si la cessation collective du travail résulte d'un mot d'ordre interne à un ou plusieurs établissements d'une même entreprise, il s'agit d'un conflit localisé. Lorsque le mot d'ordre est externe et commun à plusieurs établissements d'entreprises différentes ou à plusieurs entreprises (journée d'action nationale par exemple), il s'agit d'un conflit généralisé.

Cette distinction est tombée en désuétude au niveau des services déconcentrés du ministère chargés d'assurer la transmission des données sur les grèves.

Depuis 2001, aucun conflit généralisé n'a été recensé dans le secteur privé (excluant les transports, l'agriculture, France Télécom). Mais pour autant, les conflits privés ne sont pas tous localisés. Pour les transports, les données communiquées par l'inspection du travail des transports incluent les conflits généralisés, nombreux dans ce secteur. Pour cette raison, les chiffres du secteur des transports ne sont plus agrégés à ceux des autres secteurs d'activité. Ils sont traités séparément, au même titre que ceux de la fonction publique d'État (encadré 2).

LES STATISTIQUES SUR LES CONFLITS DANS LES TRANSPORTS ET LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

Les transports

Dans ce secteur, les données sur les conflits sont collectées par l'inspection générale du travail des transports. Elles concernent l'ensemble des conflits, qu'ils soient localisés ou généralisés. Le champ couvert est celui des transports aérien, maritime, fluvial et terrestre au sens large, ce qui inclut aussi bien la SNCF et la RATP que les entreprises de transport routier, de transport d'ordures ménagères, les autoroutes, etc.

La fonction publique d'État

Les données relatives aux grèves dans la fonction publique d'État (hors fonctions publiques hospitalière et territoriale) sont collectées par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) auprès de chaque ministère. Elles concernent l'ensemble des conflits, qu'ils soient localisés ou généralisés. Elles sont publiées depuis 1982.

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

sont édités par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15,
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61)

Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14)

Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89

e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman.

Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira

et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepesant,

Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'emploi,

de la cohésion sociale et du logement.

Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : *La Documentation française*,

124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00.

Télécopie : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 118 €,

CEE (TTC) 124,30 €, DOM-TIM (HT) : 123 €,

hors CEE (TTC) 127 €.

Publicité : Ministère de l'emploi,

de la cohésion sociale et du logement.

Dépôt légal : à parution.

Numéro de commission paritaire : 3124 AD.

ISSN 1253 - 1545.

Bibliographie

[1] - Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale (2005) : « La négociation collective en 2004 », Bilans et rapports.

[2] - Acoess (2005) : « La masse salariale et l'emploi du secteur privé en 2004 », n°25, juin.

[3] - Dares (2005) : « En 2004, l'emploi amorce sa reprise », *Premières Synthèses*, n°27.2, juillet.

[4] - Ministère de la Fonction publique (2005), « Rapport annuel Fonction publique : faits et chiffres 2004 » (www.fonction-publique.gouv.fr).

Carlier A., De Oliveira V. (2005) : « Les conflits du travail en 2002 et 2003 », *Premières Synthèses*, Dares, n°18.4, mai.